HIVER – PRINTEMPS 2018

VIVRE À POINTE-CLAIRE



VIVRE À POINTE-CLAIRE

HIVER - PRINTEMPS 2018

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	3
VOTRE CONSEIL MUNICIPAL	4
DISTRICTS	7
PRENEZ NOTE	8
CARTE MULTI	9
RÉALISATIONS	.10
LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE	.12
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	.13
JOUR DE LA TERRE	.14
PARC NATUREL TERRA-COTTA	.15
SERVICES À DOMICILE	.16
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX	.17
SÉCURITÉ	.18
DÉNEIGEMENT	20

PUBLIÉ PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE www.pointe-claire.ca

twitter.com/pointe-claire

Conception graphique: duval design communication

COMMENT NOUS JOINDRE?

SERVICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE

451, boulevard Saint-Jean **514 630-1200**

MAIRIE

514 630-1207

john.belvedere@pointe-claire.ca

DIRECTION GÉNÉRALE

514 630-1237

direction@pointe-claire.ca

AFFAIRES JURIDIQUES

ET GREFFE

514 630-1228

greffe@pointe-claire.ca

COMMUNICATIONS

514 630-1200

communications@pointe-claire.ca

INGÉNIERIE ET IMMEUBLES

514 630-1208

ingenierie@pointe-claire.ca

TAXATION

514 630-1300, poste 1829

taxes@pointe-claire.ca

TRAVAUX PUBLICS

514 630-1230

tp@pointe-claire.ca

URBANISME

UKDAMISIVI

514 630-1206

urbanisme@pointe-claire.ca

INSPECTION - SÉCURITÉ PUBLIQUE

399, boulevard Saint-Jean

514 630-1234

secpub@pointe-claire.ca

COUR DES TRAVAUX PUBLICS

50, avenue Terra-Cotta

UNITÉ DE SAUVETAGE

VOLONTAIRE

2A. avenue Victoria

514 630-1224

rescueunit@pointe-claire.ca

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS

94, avenue Douglas-Shand

514 630-1214

recreation@pointe-claire.ca

ARÉNA

58, avenue Maywood

514 630-1211

arenabobbirnie@pointe-claire.ca

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

100, avenue Douglas-Shand

514 630-1218

bibliotheque@pointe-claire.ca

BIBLIOTHÈQUE – SUCCURSALE VALOIS

68, avenue Prince-Edward

514 630-1219

CENTRE CULTUREL STEWART HALL

176, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore

514 630-1220

stewarthall@pointe-claire.ca

CENTRE AQUATIQUE

60, avenue Maywood

514 630-1202

aquatique@pointe-claire.ca

ACTIVITÉS NAUTIQUES

75. chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore

514 630-1256

infocanoe@pointe-claire.ca

SERVICES D'AGGLOMÉRATION

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

(poste de quartier 5)

395, boulevard Saint-Jean

514 280-0105

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL

401, boulevard Saint-Jean

514 280-0871

ABONNEZ-VOUS
AUX
INFOLETTRES!

INFOLETTRE MUNICIPALE ET INFO-LOISIRS

Inscrivez-vous sur le site Web de la Ville pour être informé des actualités, des événements à venir et des dates d'inscriptions aux activités offertes!

Rendez-vous sur le www.pointe-claire.ca.

MOT **DU MAIRE**



JOHN BELVEDERE MAIRE

LES CITOYENNES ET CITOYENS D'ABORD

Chères citoyennes, Chers citoyens,

C'est un immense plaisir pour moi d'être le nouveau maire de la Ville de Pointe-Claire, un mandat que j'accepte avec fierté et humilité et que j'accomplirai au meilleur de mes compétences et avec tout mon dévouement.

Dans le cadre de ma campagne électorale, j'ai eu la chance de discuter et d'échanger avec bon nombre d'entre vous pour comprendre vos besoins, votre réalité et vos souhaits. Je tiens à vous assurer que tous vos idées, commentaires et recommandations ont été entendus.

Mon engagement auprès de notre communauté me pousse à vouloir promouvoir une Ville toujours plus axée sur l'amélioration de la qualité de vie en assurant un avenir durable et prospère, et ce, autant pour nos générations actuelles et futures.

Tout au long de ma carrière professionnelle en affaires, j'ai toujours priorisé des styles de gestion orientés sur l'accessibilité, l'ouverture d'esprit et les échanges en encourageant les gens à exprimer leurs idées en vue de prendre les meilleures décisions et à trouver les solutions les mieux adaptées.

C'est dans cet état d'esprit que j'assume mon rôle de maire, en travaillant de pair avec vous afin de faire de notre environnement de vie une communauté toujours plus épanouie.

Je suis citoyen de Pointe-Claire depuis plus de 20 ans et je suis toujours agréablement fier de voir à quel point nous avons une communauté liée, unie et forte. J'ai pu observer la capacité de changer de parfaits inconnus en voisins. C'est un élément caractéristique de Pointe-Claire, cette ouverture et cette capacité à tisser des liens naturellement et rapidement. C'est ce que je tenterai de mettre en valeur au cours de mon mandat.

Le conseil municipal et moi-même allons continuer de travailler ensemble, pour vous et avec vous, pour maintenir la qualité de vie, les services offerts et le dynamisme de notre Ville.

Merci pour votre confiance.

John Belvedere

John Behedur

Maire

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



JOHN BELVEDERE
Maire
514 630-1207
john.belvedere@pointe-claire.ca
1er mandat

Je suis citoyen de Pointe-Claire depuis 1992. Ma femme, Sandra, et moi avons une magnifique fille, Calista, et je suis un entrepreneur à la retraite.

Je suis passionné de notre Ville, la qualité de vie et les services que nous offrons. Au cours de mon mandat, je veux faire ma part pour que ce soit encore mieux pour nous tous. J'ai commencé à faire du bénévolat à 12 ans, à titre d'entraîneur de hockey et de soccer puis en occupant des fonctions de pompier volontaire, de président d'une piscine extérieure et de membre actif de comités d'organismes communautaires. Je continue de soutenir de nombreuses fondations locales.

Ma vision est de faire de notre Ville la meilleure et la plus désirable de tout l'ouest de l'île en tenant compte de tous les changements à venir, tel que l'arrivée prochaine du Réseau électrique métropolitain (REM).



CLAUDE COUSINEAU
Conseiller – District 1
514 630-1288
claude.cousineau@pointe-claire.ca
2° mandat

Je suis citoyen de Pointe-Claire depuis 1978 et je fréquente le village de Pointe-Claire depuis 60 ans.

Père de deux filles adultes et grand-père d'un petit-fils, j'ai œuvré à Pointe-Claire, toute ma carrière en tant que capitaine pompier et premier répondant, soit pendant 32 ans.

Je suis passionné du village de Pointe-Claire et de notre Ville et je crois au changement positif.

Ma vision pour les quatre prochaines années est de faire de Pointe-Claire une ville toujours plus moderne, en équilibre et orientée vers le futur.



PAUL BISSONNETTE
Conseiller – District 2
514 630-1289
paul.bissonnette@pointe-claire.ca
4° mandat

Je suis citoyen de Pointe-Claire depuis 1949. Père d'une grande fille, j'ai fait carrière dans le domaine du marketing et des services en tant que directeur. J'ai longtemps fait du bénévolat et je continue de donner du temps auprès de plusieurs organismes de notre communauté.

Au cours de mon mandat, je souhaite que Pointe-Claire demeure un leader dans l'ouest de l'île en plus de continuer à offrir des services de qualité exceptionnelle à l'ensemble de la communauté.

Mon engagement en tant que conseiller municipal depuis 2005 confirme ma volonté de m'impliquer pour aider nos citoyennes et citoyens à continuellement améliorer leur milieu de vie.



KELLY THORSTAD-CULLEN Conseillère - District 3 514 630-1290 kelly.thorstad-cullen@pointe-claire.ca 2e mandat

Je suis citoyenne de Pointe-Claire depuis 2005. Mon mari, Brent, et moi avons choisi d'emménager à Pointe-Claire pour y fonder notre famille. Aujourd'hui, nous sommes les heureux parents de trois beaux garçons: Kyle, Andrew et Tyler. Je suis infirmière praticienne spécialisée et directrice des services de soins infirmiers et de soins aux patients à l'Hôpital Shriners pour enfants du Canada.

J'ai adoré représenter Valois et la Ville au cours des quatre dernières années. Je suis motivée à représenter notre communauté et les ieunes familles à Pointe-Claire. Je veux continuer à soutenir nos efforts en développement durable et en optimisation des services offerts par la Ville. Dédiée au soutien des activités de mes trois garçons, je suis entraîneure de soccer, animatrice jeunesse et fan passionnée des estrades de hockey!



TARA STAINFORTH Conseillère - District 4 514 630-1291 tara.stainforth@pointe-claire.ca 1er mandat

Je suis citoyenne de Pointe-Claire depuis 2007. Professeure et auteure de profession, je suis mère de deux charmantes petites filles et présidente de Parents-Secours à Pointe-Claire.

Notre Ville est formidable car elle offre à sa communauté un endroit merveilleux pour vivre à travers une offre de services diversifiée misant sur la qualité de vie. Avec mes enfants, je me suis impliquée davantage. C'est cet engagement qui me motive à travailler à la préservation et à l'amélioration en continu de notre Ville, en plus de veiller à ce que les gens soient bien représentés. Au cours de mon mandat, ie veux continuer l'excellent travail qui se fait dans notre Ville en m'assurant que les citoyennes et citoyens soient activement engagés et participatifs, en créant un plus grand sentiment d'appartenance à la communauté pour supporter Pointe-Claire dans le développement de son plus grand potentiel.



CYNTHIA HOMAN Conseillère - District 5 514 630-1292 cynthia.homan@pointe-claire.ca 2e mandat

Je suis résidente de Pointe-Claire depuis 1978 où j'ai élevé mes trois enfants. Je cumule plus de 35 ans d'expérience dans le monde des affaires ainsi que dans le milieu communautaire. Je suis une ardente défenseure des solutions à apporter aux principaux problèmes sociaux auxquels nous devons faire face : la sécurité alimentaire. l'isolement chez les aînés, l'environnement et le logement abordable.

À titre de conseillère municipale depuis 2013, je suis toujours aussi engagée à maintenir et à améliorer les services aux citoyennes et citoyens dans le respect du cadre financier de la Ville. Pour les quatre prochaines années, je vais poursuivre la mise en œuvre des processus de revitalisation en cours pour notre parc industriel, les villages de Pointe-Claire et Valois, les initiatives en développement durable et les différents projets d'infrastructures pour l'amélioration de notre Ville.



DAVID WEBB Conseiller - District 6 514 630-1293 david.webb@pointe-claire.ca 1er mandat

Je suis citoyen de Pointe-Claire depuis 1986. Père de trois enfants, maintenant adultes, Kimberly, Melanie et Corey, je travaille dans le domaine de la vente et du service à la clientèle. J'ai géré une entreprise familiale sur l'avenue Donegani, de 1976 à 1995. J'œuvre présentement au sein d'une entreprise de distribution basée à Pointe-Claire.

J'ai profité pleinement de tous les services municipaux offerts par la Ville durant la jeunesse de mes enfants. C'est maintenant à mon tour de redonner à notre communauté. Ma femme, Kathy, et moi avons été entraîneurs des équipes de soccer de nos enfants.

Au cours de mon mandat, je veux m'assurer que notre Ville continue à être une communauté qui excelle, un endroit où il fait bon vivre pour y élever nos familles.



ERIC STORK Conseiller - District 7 514 630-1294 eric.stork@pointe-claire.ca 1er mandat

Je suis citoyen de Pointe-Claire depuis 2002 et je travaille en consultation et en gestion des ventes. Père de deux filles, j'ai à cœur les valeurs de respect, d'intéarité et de famille.

Au cours de mon mandat, je veux m'assurer de représenter et défendre les valeurs, opinions et croyances des citoyennes et citoyens de mon district.

L'amélioration des communications et la transparence des relations entre la Ville et la communauté sont au cœur de mes objectifs. C'est ce que je tenterai de mettre en œuvre avec vous dans les prochaines années.

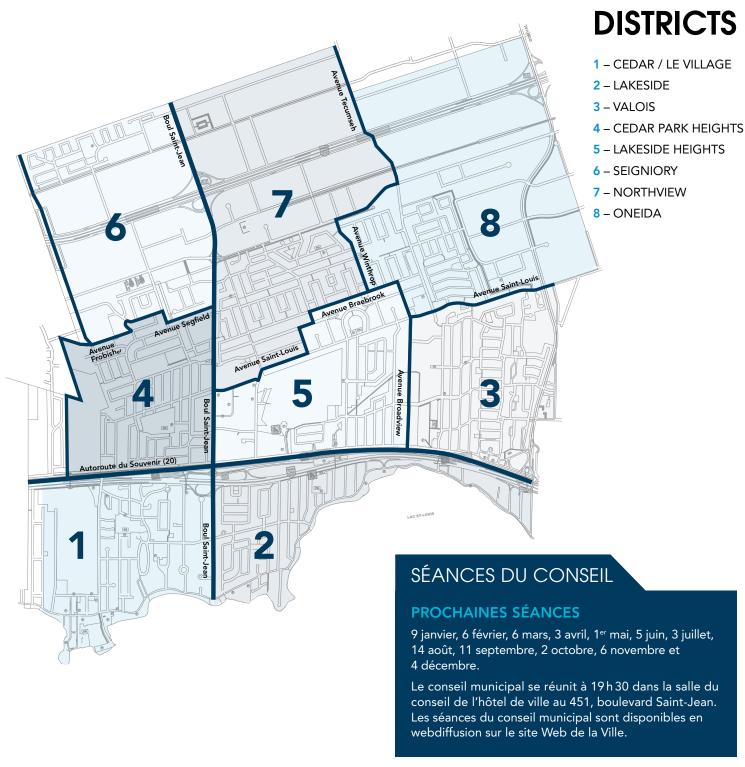


BRENT COWAN Conseiller - District 8 514 630-1295 brent.cowan@pointe-claire.ca 1er mandat

Je suis citoyen de Pointe-Claire depuis 1994. Ma femme, Christiane, et moi sommes parents de deux enfants, Stephanie et Tristan. Je suis propriétaire d'une entreprise qui fabrique des équipements pour mesurer la qualité de la pâte de papier.

À titre de conseiller municipal de la Ville de Pointe-Claire, je veux contribuer à créer des rapprochements entre le gouvernement municipal et notre communauté et à encourager les citoyennes et citoyens à s'impliquer davantage dans leur propre gouvernement municipal.

À la fin de mon mandat, j'espère avoir contribué significativement à la réalisation de cet objectif.



PRENEZ **NOTE**

COMPTOIR MULTISERVICES

Que ce soit pour des demandes relatives à l'urbanisme, à l'ingénierie, aux travaux publics, à la taxation ou aux loisirs, l'équipe du comptoir multiservices de l'hôtel de ville saura vous guider dans votre démarche.

HEURES D'OUVERTURE

Horaire régulier

Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30

Horaire estival

Du 7 mai au 5 octobre 2018 Du lundi au jeudi : 8 h à 16 h 30

Vendredi: 8 h à midi

Le comptoir multiservices reste ouvert le jeudi jusqu'à 19 h.

DEMANDES ÉLECTRONIQUES POUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS

Les demandes de permis et de certificats adressées au Service d'urbanisme doivent être transmises par voie électronique. Pour ce faire, vous devez télécharger le formulaire de demande sur le site Web de la Ville. Tous les documents complémentaires requis, qu'il s'agisse de plans, de photographies ou de lettres d'autorisation, doivent être annexés au formulaire.

RÉCLAMATION

Un avis de réclamation doit être transmis par écrit (courriel ou lettre) au Service des affaires juridiques et greffe dans les 15 jours calendrier suivant la date de l'incident. Cet avis doit inclure la date et les détails de l'événement, vos coordonnées ainsi que tout document pertinent.

TAXES

Surveillez les dates d'échéance de vos versements inscrits sur votre compte.

Quatre modes de paiement sont proposés :

- Par l'entremise d'une institution financière (en personne, par Internet ou au guichet automatique);
- En adhérant au mode de paiement préautorisé offert par la Ville;
- En expédiant un chèque ou un mandat-poste à l'hôtel de ville: 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3;
- En vous présentant au comptoir multiservices de l'hôtel de ville (paiement par Interac, par chèque ou en argent comptant).

ACCÉDEZ À VOTRE COMPTE DE TAXES EN LIGNE

Inscrivez-vous et vous pourrez:

- Recevoir par courriel un avis indiquant que votre compte de taxes, votre facture d'eau ou un état de compte est disponible dans votre dossier;
- Consulter vos états de compte et vos factures;
- Recevoir un rappel à l'approche des échéances :
- Bénéficier d'un crédit de 5\$ sur votre prochain compte de taxes.

Pour vous inscrire, rendez-vous à **www.pointe-claire.ca** et cliquez sur la page Taxation sous l'onglet Services aux citoyens.

Information: 514 630-1300, poste 1829, taxes@pointe-claire.ca

EMPLOIS ÉTUDIANTS

La Ville offre de nombreuses possibilités d'emplois pour la période estivale, à plein temps ou à temps partiel. Vous devez être disponible pour travailler tout l'été. L'horaire de travail peut varier.

DES EMPLOIS SONT OFFERTS DANS LES ÉQUIPES SUIVANTES :

- Services administratifs
- Communications
- Affaires juridiques
- Inspection Sécurité publique
- Urbanisme
- Ingénierie et immeubles
- Loisirs (camps de jour et programme d'animation dans les parcs)
- Club de canoë
- Centre culturel Stewart Hall
- Bibliothèque
- Développement communautaire et Aide au 3° âge
- Travaux publics (voirie, parcs, horticulture et environnement)

Postulez dès janvier à www.pointe-claire.ca/emplois.
DATES LIMITES POUR POSTULER

Loisirs

Superviseur(e) – Camp de jour Superviseur(e) – Programme d'animation dans les parcs Superviseur(e) – Club de canoë 11 février 2018

Tous les autres postes

4 mars 2018

CONCOURS

NOM DU FUTUR PARC DU QUARTIER GREENWICH

La Ville de Pointe-Claire lance un appel à tous afin de trouver un nom pour le parc du nouveau quartier Greenwich, dont l'aménagement débutera dans les prochains mois.

Ce milieu naturel situé au coin des avenues Gendron et des Frênes inclura notamment un sentier et des équipements de jeux et de détente. Faites preuve de créativité! Un prix sera décerné à la personne ayant proposé le nom gagnant. Certains critères doivent être respectés.

Pour tous les détails, rendez-vous au www.pointe-claire.ca.



RENOUVELEZ VOTRE CARTE MULTI!

Votre carte MULTI arrive à expiration dans les 3 prochains mois? Renouvelez-la dès maintenant! La carte MULTI permet aux résidents de s'inscrire à l'ensemble des activités offertes par la Ville. Elle sert de preuve de résidence et est requise pour accéder aux services de la Ville.





ARÉNA BOB-BIRNIE

Patinage libre gratuit pendant les plages horaires réservées



PREUVE DE RÉSIDENCE

Requise pour bénéficier des services offerts par la Ville:

- Inscription aux activités de loisirs
- Accès aux services municipaux



INSPECTION - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Permis de descente de bateaux



CENTRE AQUATIQUE

Natation récréative gratuite aux heures réservées:

- Tous les jours, pour les aînés (60 ans et +)
- Samedi et dimanche, pour tous



BIBLIOTHÈQUE

Services gratuits:

Prêt (jusqu'à 50 documents à la fois), réservation et renouvellement en ligne, musique et films en continu, livres numériques, cours en ligne

Tarif préférentiel:

Cours, activités culturelles, artisanat

Laissez-passer:

Laissez-passer prioritaires pour les événements spéciaux



CENTRE CULTUREL STEWART HALL

- Priorité pour l'acquisition de laissez-passer donnant accès à certains ateliers et événements
- Classe d'essai gratuite aux ateliers culturels
- Mensualités sans frais sur la location d'une œuvre d'art au printemps



TRAVAUX PUBLICS

Services gratuits:

Écocentre, distribution d'arbres, de compost et de cônes pour la cuisine

Tarif préférentiel:

Composteurs domestiques, barils récupérateurs d'eau de pluie

COMMENT RENOUVELER:

Si votre carte MULTI arrive à expiration dans les 3 prochains mois:

- Rendez-vous à la Bibliothèque centrale, au Centre aquatique ou à l'hôtel de ville.
- Une photo sera prise pour tous les membres de la famille âgés de six ans et plus.
- Présentez une preuve de résidence récente et votre carte MULTI actuelle.
- Votre carte sera renouvelée pour deux ans.

Tous les mois, un tirage aura lieu parmi les cartes MULTI renouvelées pour gagner un prix. Pour connaître la liste complète des avantages, voir le www.pointe-claire.ca.

RÉALISATIONS

Orientée vers le service aux citoyennes et citoyens, la Ville a concrétisé, au cours de la dernière année, de nombreuses réalisations pour améliorer la qualité de vie, les infrastructures et les équipements publics.

NOUVELLES INITIATIVES VERTES ET DURABLES

- Nouveau programme de récupération des petits appareils électroniques au Centre aquatique
- Inauguration du jardin éducatif de monarques
- Ajout d'un module de recherche sur le site Web pour la gestion des matières résiduelles
- Installation de deux ruches d'abeilles sur le toit de la Bibliothèque centrale
- Aménagement d'un jardin éducatif sur les abeilles
- Installation de 11 panneaux d'interprétation dans le parc naturel Terra-Cotta
- Nouveau programme de subvention pour le remplacement d'une toilette standard par une toilette à faible débit
- Distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie à prix préférentiel
- Projet de caractérisation des déchets domestiques
- Présence de la Brigade –
 Gestion des matières résiduelles durant la saison estivale
- Ajout de cinq collectes saisonnières de feuilles
- Réalisation d'un livre pour enfants sur le compostage remis aux jeunes des écoles primaires de Pointe-Claire et ateliers éducatifs sur la gestion des matières résiduelles

NOUVEAUTÉS CULTURELLES

- Réalisation du projet culturel Géopoétique pour célébrer le 150° anniversaire du Canada: 3 expositions au Centre culturel Stewart Hall et plus d'une cinquantaine d'activités de médiation culturelle qui ont permis de rejoindre plus de 10 000 citoyennes et citoyens
- Installation de l'œuvre permanente Les ombres claires d'André Dubois dans le parc Stewart, legs de Géopoétique pour Canada 150
- Ajout d'un camp de jour spécialisé en art du cirque
- Spectacle de patinage contemporain avec la compagnie Le Patin libre incluant une activité de médiation culturelle rejoignant plus de 230 enfants de la communauté
- Célébration du 50^e anniversaire de l'Artothèque
- Réaménagement de la boutique de Stewart Hall et réalisation d'une collection spéciale Canada 150 pour souligner le talent de nos artisans
- Ateliers de promotion de la lecture avec les écoles en collaboration avec les services d'urgence: pompiers, policiers et sécurité publique



AMÉLIORATION EN CONTINU DES SERVICES AUX CITOYENS

- Campagne de sensibilisation
 à la sécurité routière Lentement,
 c'est prudent!
- Émission de plus de 19000 cartes MULTI pour l'inscription et la participation aux activités municipales
- Tenue du deuxième demi-marathon de Pointe-Claire avec plus de 2700 coureurs
- Réalisation d'un livret d'activités sur l'amitié et l'inclusion pour les enfants
- Achat d'un vélo adapté pour les camps de jour
- Création d'une mascotte, Buddy, un ambassadeur pour la Ville
- Mise en place de l'info-loisirs et de l'infolettre municipale
- Création d'un guide des camps de jour et d'un guide des parents
- Natation récréative gratuite pour les résidents les samedis et dimanches sur présentation de la carte MULTI au Centre aquatique

PROJETS ET INFRASTRUCTURES : MAINTIEN ET PÉRENNITÉ

- Adoption du Programme particulier d'urbanisme du village Valois
- Adoption d'un code villageois pour le village de Pointe-Claire
- Adoption d'un Programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville
- Réfection des vestiaires à l'aréna
- Travaux d'infrastructures et de pavage totalisant neuf kilomètres sur les avenues Roundtree-Crescent, Pendennis, Labrosse, Tecumseh, Highgate, Brigadoon, Sedgefield, Eldon, Norwood, Ambassador, Glenbrook-Crescent, Saint-Louis, Donegani, Fifth et Cartier et sur le boulevard Hymus
- Reconstruction et ajouts de pistes cyclables sur 4,2 kilomètres sur le boulevard Hymus et les avenues Donegani, Labrosse, Saint-Louis et Cartier
- Travaux d'aménagement dans cinq parcs: Clearpoint, Landsowne, Empress, Stockwell et Cedar Park Heights

- Réfection complète du parc Hermitage
- Travaux d'amélioration au chalet Terra-Cotta
- Agrandissement du parc canin Terra-Cotta
- Aménagement d'un abri et ajout d'une fontaine à boire au parc canin Ovide

0

 Aménagement d'un jeu d'eau au parc Valois





LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

Si vous avez un frêne sur votre terrain, deux interventions sont possibles.

1. ABATTAGE

Tout frêne dont plus de 30% des branches sont mortes doit obligatoirement être abattu. Il faut procéder rapidement, car un frêne mort devient dangereux et plus coûteux à abattre. Avant l'abattage, vous devez vous procurer un certificat qui vous sera délivré gratuitement. Le formulaire est disponible au www.pointe-claire.ca. Une fois rempli, veuillez l'acheminer avec tous les documents requis à urbanisme@pointe-claire.ca.

Une subvention d'abattage est offerte aux propriétaires résidentiels. Elle est applicable aux frênes d'un diamètre de 25 centimètres ou plus et représente 50% du prix de l'abattage, jusqu'à concurrence de 200\$ par arbre.

L'abattage est permis entre le 1er octobre et le 14 mars.

2. TRAITEMENT PRÉVENTIF

Le traitement préventif au TreeAzin est à ce jour la seule intervention offrant une protection relativement efficace contre l'agrile du frêne. L'injection de cet insecticide à la base du tronc agit pendant deux ans. Le traitement doit être appliqué par des professionnels. Encore cette année, un tarif avantageux sera offert au printemps à tous les propriétaires. Pour bénéficier de ce tarif, vous devez communiquer avec les **Travaux publics avant le 15 août 2018**.

Le traitement doit être administré de la mi-juin à la fin août.

Une subvention équivalente à 50% du coût du traitement est offerte aux propriétaires résidentiels pour un maximum de 1500\$ par adresse résidentielle aux 2 ans. Cette subvention est applicable aux frênes se qualifiant pour le traitement préventif. Vous devez au préalable communiquer avec les Travaux publics pour faire inspecter vos frênes.

Travaux publics: 514 630-1230, tp@pointe-claire.ca

INITIATIVES POUR RALENTIR LA MORTALITÉ DES FRÊNES PUBLICS, MAINTENIR LA CANOPÉE URBAINE ET VALORISER LE BOIS DE FRÊNE EN 2017:

- Plantation de 800 arbres
- Traitement de 1 400 arbres au TreeAzin
- Valorisation de 250 frênes

- Abattage préventif de 325 frênes qui seront valorisés
- Distribution gratuite de 575 arbres lors du Jour de la Terre



SÉANCE D'INFORMATION SUR LA LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

22 février, 19 h Hôtel de ville – 451, boulevard Saint-Jean Inscription:

communications@pointe-claire.ca 514 630-1200

SOYEZ DES NÔTRES POUR TOUT CONNAÎTRE SUR:

- les moyens pour protéger vos frênes
- o les subventions pour le traitement préventif
- les subventions pour l'abattage
- les actions de la Ville pour les frênes publics

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

NOUVEAUTÉ SUR LE SITE WEB -RECHERCHE PAR MATIÈRES

Avez-vous des questions concernant le tri de vos matières résiduelles? Rendez-vous au pointe-claire.ca/recherche-parmatiere. Il suffit d'inscrire les matières pour trouver les moyens les plus efficaces de s'en départir.

RECHERCHE PAR MATIÈRI

Notre outil de recherche par article ou matière vous permet de trouver rapidement les moyens les plus efficaces de vous débarrasser de vos matières. Inscrivez votre recherche dans le champ ci-dessous.

SOUMETTRE

TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les parcs, espaces verts et bâtiments municipaux sont dotés de bacs à deux ou trois contenants (matières recyclables, organiques et déchets domestiques). Le bon tri à la source demeure la meilleure façon de bien gérer les matières résiduelles autant à la maison que dans les parcs, bâtiments municipaux et espaces publics. Ces petits gestes simples et quotidiens permettent de maintenir et d'améliorer nos actions axées sur le développement durable.

L'implantation des bacs à deux et à trois contenants dans les espaces publics a permis d'obtenir une subvention d'Éco Entreprise Québec de 150 000 \$. Il s'agit d'une initiative pour faciliter la participation de tous aux différentes collectes dans le but de protéger l'environnement.



Pour plus de renseignements sur les matières acceptées dans chacun des contenants, rendez-vous au www.pointe-claire.ca à la page dédiée aux collectes.

VEUILLEZ NOTER
QUE LES COLLECTES
DE MATIÈRES ORGANIQUES
ET RECYCLABLES DES
25 DÉCEMBRE ET 1ER JANVIER
SONT DEVANCÉES AUX
SAMEDIS 23 ET 30
DÉCEMBRE.

SÉANCE D'INFORMATION GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

17 mai, 19 h Hôtel de ville – 451, boulevard Saint-Jean

Soyez des nôtres pour tout connaître sur les différentes collectes. Inscription: communications@pointe-claire.ca, 514 630-1200

JOUR DE LA TERRE

Du 19 au 22 avril prochains, soyez des nôtres pour profiter des nombreuses activités offertes pour le Jour de la Terre, une occasion de contribuer à protéger notre environnement.

Voici ce qui vous attend le samedi 21 avril à la cour des Travaux publics dès 8h:

- Distribution gratuite de 575 arbres (un par adresse)
- Distribution gratuite de barils récupérateurs d'eau de pluie aux 100 premiers résidents à réserver un arbre en ligne (un par adresse). Il sera remis en même temps que l'arbre, tout au long de la journée du 21 avril. Les barils récupérateurs d'eau de pluie sont aussi en vente au tarif réduit de 40 \$.
- Distribution gratuite de compost et copeaux (quantité limitée)
- Distribution gratuite de cônes pour la récupération des matières organiques
- Tirage du livre pour enfants Léonard et le compostage lors de toutes les activités du Jour de la Terre, du 19 au 22 avril. Le livre est également disponible au coût de 5 \$.

UNE NAISSANCE, UNE MÉMOIRE, UN ARBRE

Il est maintenant possible de faire planter un arbre pour souligner une naissance ou commémorer un décès. Pour participer, contactez les Travaux publics au 514 630-1230 ou tp@pointe-claire.ca.

NOUVEAUTÉ: RÉSERVATION EN LIGNE POUR LA DISTRIBUTION D'ARBRES

En remplissant le formulaire de réservation, vous choisissez votre espèce d'arbre et évitez l'attente à la cour des Travaux publics. Vous pouvez récupérer votre arbre à tout moment, entre 8h et 16h, lors de la journée du 21 avril.

Voici les dates à retenir pour choisir, réserver et récupérer votre arbre :

Quand?	Où?	Quoi?
1 ^{er} mars	pointe-claire.ca	Diffusion des espèces d'arbres
26 mars, dès 16 h	pointe-claire.ca	Formulaire disponible pour la réservation*
26 mars, 13h à 19h	Hôtel de ville 514 630-1200	Aide à la réservation* et consultation avec un ingénieur forestier en personne ou par téléphone
21 avril, 8h à 16h	Cour des Travaux publics 50, avenue Terra-Cotta	Distribution des arbres*

^{*}Assurez-vous d'avoir votre carte MULTI (détails page 9)

Autres activités prévues :

Quand?	Où?	Quoi?
19 avril 19 h (anglais) 20 h (français)	Bibliothèque centrale	Conférence : Biodiversité de la vallée du Saint-Laurent
20 avril, 19 h	Centre culturel Stewart Hall	Conte poétique: Arbre Histoire de branches et de saisons
21 avril, 9h à 10h30	Parc naturel Terra-Cotta (entrée Terra-Cotta)	Corvée de nettoyage et plantation d'arbres
21 avril 13 h 15 (6 à 9 ans) 15 h (9 à 12 ans)	Bibliothèque centrale	Expériences sur la biodiversité
22 avril, 14h	Centre culturel Stewart Hall	Création d'un terrarium de plantes tropicales

Pour plus de détails sur les activités du Jour de la Terre, consulter l'édition hiver-printemps de la publication Loisirs Pointe-Claire ou rendez-vous au www.pointe-claire.ca.

PARC NATUREL **TERRA-COTTA**

Le parc naturel Terra-Cotta est un boisé d'une grande valeur écologique. Il est accessible au public pour la pratique d'activités de loisirs à faible impact environnemental.





Ce boisé urbain est un milieu de vie naturel pour une grande variété d'oiseaux, de reptiles et de petits mammifères. Sa faune et sa flore diversifiées leur procurent une source de nourriture abondante et un lieu de reproduction.

NOUVEAUX PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

Les sentiers du parc naturel Terra-Cotta sont maintenant dotés de 11 panneaux d'interprétation. Lors d'une prochaine randonnée, vous pourrez en apprendre davantage sur son histoire, les différentes espèces d'animaux qui y cohabitent ou qui y sont de passage et les caractéristiques spécifiques de sa flore.

Des panneaux aux cinq différentes entrées du parc ont aussi été ajoutés pour augmenter l'accessibilité du parc et rendre la randonnée plus conviviale. Une carte des sentiers accompagnée des règlements est également installée à chaque entrée.

JARDIN ÉDUCATIF SUR LES ABEILLES

L'entrée Viburnum du parc naturel Terra-Cotta est maintenant aménagée d'un jardin de plantes mellifères visant à préserver la biodiversité. Le jardin comprend un sentier, trois panneaux d'interprétation et un banc. Ces plantes produisent du nectar et du pollen et jouent un rôle majeur pour les insectes pollinisateurs, dont les abeilles et les monarques. L'inauguration du jardin est prévue à l'été 2018.



Projection 2020

SERVICES À DOMICILE



Nous offrons la possibilité de fermer ou d'ouvrir votre entrée d'eau principale. Le service est offert sans frais durant les heures normales de travail.

FERMETURE ET OUVERTURE D'EAU -SECTEURS RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

Nous offrons la possibilité de fermer ou d'ouvrir votre entrée d'eau principale. Qu'il s'agisse de réparations ou de rénovations, vous devez nous aviser au moins 48 heures à l'avance (sauf en cas d'urgence) afin que nous puissions vérifier l'état de votre entrée d'eau avant le début des travaux. Le service est offert sans frais durant les heures normales de travail. En tout autre temps, le tarif est de 345\$.

BOUCHE D'ÉGOUT DE RÉSIDENCE

L'accès à la bouche d'égout à l'intérieur de votre propriété doit être libre de tout encombrement et en bon état. Le bouchon doit être libre de ciment, de rouille et de tout autre produit et être facilement manipulable. La bouche d'égout se trouve à l'endroit où le tuyau d'égout sort de la maison (normalement près du compteur d'eau) et forme un angle de 45 degrés qui permet l'insertion de tiges rigides servant au déblocage.

CLAPET ANTIRETOUR D'ÉGOUT

Ce mécanisme installé du côté privé, sur la conduite de branchement menant à l'égout, est obligatoire et permet d'éviter les inondations dans le sous-sol s'il y a refoulement d'égout. Voici quelques précautions à prendre pour vous assurer que le clapet fonctionne correctement:

- Vérifiez de temps à autre le clapet afin de vous assurer qu'il n'est pas ouvert ou entrouvert en raison d'une obstruction ou d'un mauvais fonctionnement.
- En cas de pluie abondante, évitez de faire couler l'eau ou de tirer la chasse d'eau des toilettes. Cet apport en eau peut faire ouvrir le clapet et permettre à l'eau de l'égout de pénétrer dans le réseau de votre propriété plutôt que de l'empêcher.

APPEL DE SERVICE POUR ÉGOUTS BOUCHÉS

Sur demande, la Ville offre un service pour déboucher les entrées de service d'égouts sanitaires bloquées. Si le propriétaire est responsable des travaux à effectuer, ceux-ci lui seront facturés à un taux de 719\$ pendant les heures régulières de travail. En tout autre temps, le coût est de 943\$.

Les tarifs sont sujets à changement sans préavis.

RÈGLEMENTS **MUNICIPAUX**



TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

Avant d'entreprendre toute installation ou tout projet de construction ou de rénovation, nous vous recommandons de communiquer avec le Service d'urbanisme afin de savoir si vous devez vous procurer un permis de construction ou un certificat d'autorisation. Pour connaître les critères et les coûts relatifs aux demandes de permis et de certificat, visitez le www.pointe-claire.ca.

Certains projets doivent répondre aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et, s'il y a lieu, à ceux du Règlement sur la démolition d'immeubles. Ces projets doivent d'abord être analysés par le comité consultatif d'urbanisme avant d'être étudiés par le conseil municipal.



NOUVELLES NORMES POUR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS

En vue d'assurer la meilleure qualité d'air possible, tout nouvel appareil de chauffage d'appoint ou foyer utilisant un combustible solide doit émettre au plus 2,5 grammes par heure de particules fines dans l'atmosphère. Les appareils doivent porter la certification Environnemental Protection Agency (EPA). Cette nouvelle réglementation est en vigueur depuis le 14 décembre 2016.

Un certificat attestant la conformité des travaux doit être déposé dans les 30 jours suivant la fin des travaux. Un permis d'installation est requis et peut être obtenu auprès du Service d'urbanisme.



NOUVEL USAGE AUTORISÉ DANS UNE HABITATION UNIFAMILIALE DÉTACHÉE

Dans le respect de l'évolution des pratiques du marché du travail et pour continuer à améliorer la qualité de vie, la Ville peut permettre au propriétaire d'une maison unifamiliale détachée de travailler à domicile, selon certains critères et certaines conditions, pour l'administration d'une entreprise, l'offre de services professionnels ou personnels ou la réalisation d'activités artisanales. Les demandes doivent d'abord être analysées par le comité consultatif d'urbanisme avant d'être étudiées par le conseil municipal pour approbation finale. Communiquez avec le Service d'urbanisme au 514 630-1206 pour plus de renseignements.



NOUVEAUTÉ: CODE VILLAGEOIS

Le code villageois est un outil de travail qui regroupe, simplifie et illustre les règlements d'urbanisme du village de Pointe-Claire pour en faciliter la compréhension et l'application. L'élaboration du code villageois s'appuie sur les principes de l'approche Formbased Code qui mise sur la forme urbaine pour la création d'un milieu de vie agréable, dynamique, à l'échelle humaine et respectueuse du patrimoine.

Le code villageois est disponible sur le site Web de la Ville pour consultation.

Planifiez dès janvier vos demandes de permis et de certificats pour la saison estivale!

En cas de divergence entre les explications sur cette page et le règlement municipal, c'est le libellé du règlement qui prévaut.

SÉCURITÉ

PRÉPAREZ-VOUS À ÊTRE AUTOSUFFISANT PENDANT 72 HEURES

Le délai de 72 heures correspond au temps que pourraient prendre les équipes de secours pour vous venir en aide ou qui serait requis pour le rétablissement des services publics interrompus.

VOICI LA TROUSSE D'URGENCE DE BASE RECOMMANDÉE:

- Deux litres d'eau potable par personne, par jour, pour au moins trois jours
- Nourriture non périssable: provisions pour au moins trois jours
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche avec piles de rechange
- Radio à piles avec piles de rechange
- Trousse de premiers soins et les médicaments dont vous avez besoin
- Chandelles
- Briquets et allumettes

Personnalisez votre trousse en fonction de vos besoins. Mettez à l'avance ces articles dans un sac ou un bac.



CodeRED

Inscrivez-vous au service automatisé d'appels d'urgence qui nous permet de vous joindre lors de la diffusion d'alertes et d'avis généraux.

La base de données du système contient tous les numéros de téléphone non confidentiels des lignes filaires sur le territoire de Pointe-Claire en date de 2014. Si votre numéro est confidentiel, que vous possédez seulement un téléphone cellulaire ou que vous êtes citoyen de Pointe-Claire depuis 2014, voici la démarche pour vous inscrire:

- Rendez-vous au www.pointe-claire.ca;
- Sélectionnez l'onglet Sécurité dans la section Services aux citoyens;
- Cliquez sur la page CodeRED et suivez la procédure.



Appel d'essai de CodeRED

Dans le cadre de la Semaine de la sécurité civile qui se tiendra du 6 au 12 mai 2018, un appel d'essai du système CodeRED sera effectué à tous les numéros inscrits.

Qu'arrive-t-il si je ne réponds pas à un appel CodeRED?

- Si vous avez une boîte vocale, le système laisse un message.
- Sinon, le système vous rappelle au moins 3 fois dans un intervalle de 15 minutes.

Est-ce que je peux écouter un avis une seconde fois?

Lors d'un appel CodeRED, le numéro 866 419-5000 apparaît sur votre afficheur. Pour entendre de nouveau le dernier avis émis, composez ce numéro avec le même téléphone.

> L'appel d'essai de CodeRED permettra à tous de se familiariser avec l'utilisation de ce système en plus de valider les numéros inscrits dans la base de données.



DÉNEIGEMENT

Les délais de déneigement et d'épandage d'abrasif sur les rues et trottoirs varient selon les conditions météorologiques. Dans tous les cas, la Ville déploie les efforts nécessaires afin de s'assurer que la circulation soit sécuritaire tant pour les automobilistes que pour les piétons.

Les opérations de déneigement débutent lors d'une accumulation moyenne d'environ cinq centimètres et se réalisent en deux étapes.

DÉBLAIEMENT

Le déblaiement des rues et des trottoirs commence sur les artères principales et les zones à proximité des écoles et des centres hospitaliers, et se poursuit dans les avenues secondaires. Ces étapes se répètent selon l'importance et la durée des chutes de neige.

RÈGLES DE DÉNEIGEMENT

Lorsque vous déneigez vos entrées charretières, vous devez déposer la neige sur votre propriété. Les gestes suivants sont considérés comme des infractions au règlement:

- Amonceler de la neige de façon à nuire à la visibilité des automobilistes, que ce soit sur un terrain privé ou public;
- Jeter de la neige dans un rayon de 1,5 mètre d'une borne d'incendie;
- Jeter de la neige sur toute propriété publique ou sur l'emprise municipale.

Les balises de déneigement sont permises du 25 octobre au 14 avril.

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Cette étape débute lorsque la chute de neige a cessé et que le déblaiement des rues et trottoirs est terminé. La neige peut être soufflée sur les terrains ou en bordure de la chaussée, ou transportée vers une décharge à neige. La durée des opérations varie selon l'importance des chutes de neige.

STATIONNEMENT DE RUE LA NUIT

Le stationnement dans la rue n'est pas permis entre minuit et 7 h, du 15 novembre au 15 avril. Si vous devez stationner un véhicule sur la rue durant ces heures, communiquez avec le Service inspection – Sécurité publique au 514 630-1234. Si les conditions météorologiques le permettent, un permis temporaire de 24 heures peut être accordé. Un maximum de trois permis est autorisé par véhicule par année.

Nous vous rappelons également que le stationnement de jour dans la rue est permis sur un côté de la rue, durant cette même période.

